



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017 - 20		
Avis direct (expert délégué) Date : 3 mai 2017	Objet : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces protégées et de capture de spécimens d'espèces protégées dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à Achenheim (67).	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

La demande a été déposée par la Société Foncière Braun (SFB) dans le cadre de la régularisation d'une infraction constatée lors d'un contrôle effectué par la DREAL sur signalement d'une association de protection de la nature. Ce contrôle avait mis en évidence la présence des deux espèces objets de la demande et notamment de jeunes spécimens de Crapaud vert témoignant d'une reproduction sur site au printemps 2016.

Cette reproduction a été rendue possible suite à la réalisation d'un diagnostic archéologique prescrit au pétitionnaire par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en amont de son projet.

Avant les remaniements liés aux diagnostics archéologiques, le terrain ne comportait aucune mare ou dépression en eau. Or, au printemps 2016, le croisement de plusieurs facteurs a contribué à la création de sites de reproduction qui ont été utilisés par l'espèce. En effet, les fosses réalisées dans le cadre des diagnostics archéologiques associées à des conditions météorologiques marquées par une forte pluviométrie en pleine période d'activité de l'espèce ont permis la reproduction du Crapaud vert sur le site.

Il a donc été demandé au pétitionnaire de régulariser sa situation au regard de la réglementation relative à la protection des espèces par le dépôt d'un dossier de demande de dérogation en prenant en compte non seulement les impacts sur le Crapaud vert mais également sur le Lézard des murailles puisque la présence de cette espèce a été relevée lors des inventaires et confirmé lors du contrôle de terrain réalisé par la DREAL.

Questions au CSRPN

Les travaux projetés sont-ils susceptibles de remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de la population de Lézard des murailles et de Crapaud vert au niveau local ?

Supports de réflexion

- dossier de demande de dérogation contenant les Cerfa
- fiche de synthèse

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent GODÉ

L'analyse se doit de porter également sur le Crapaud vert, comme le CSRPN l'a souhaité de tout dossier concernant des espèces régionales soumises pour avis au CNPN.

Il est cité sans les nommer des suivis sur les 2 espèces par des experts écologues. Il serait bien de préciser de qui il s'agit. Seul pour le Crapaud vert est citée la validation de principe de l'association (BUFO) en charge de l'animation du PRA Crapaud vert. Mais on ne sait pas si c'est aussi pour la validation des mesures concernant le Lézard des murailles.

Dans le CERFA ou en annexe il n'est pas fait mention des personnes qui auront en charge le transfert et le suivi des espèces. Il faut le préciser.

Précision complémentaire, P.77, dans la liste des arbres et arbustes à planter, il faut remplacer le Cerisier à grappes *Prunus virginiana* par le Cerisier à grappes *Prunus padus* (espèce locale).

Avis du CSRPN

Avis favorable avec recommandations.

Recommandations :

Il est cité sans les nommer des suivis sur les 2 espèces par des experts écologues. Il serait bien de préciser de qui il s'agit. Seul pour le Crapaud vert est citée la validation de principe de l'association (BUFO) en charge de l'animation du PRA Crapaud vert. Mais on ne sait pas si c'est aussi pour la validation des mesures concernant le Lézard des murailles.

Dans le CERFA ou en annexe il n'est pas fait mention des personnes qui auront en charge le transfert et le suivi des espèces. Il faut le préciser.

Précision complémentaire, P.77, dans la liste des arbres et arbustes à planter, il faut remplacer le Cerisier à grappes *Prunus virginiana* par le Cerisier à grappes *Prunus padus* (espèce locale).

L'expert-délégué du CSRPN,
président de la commission Dérogation Espèces
Protégées,
Laurent GODÉ

